



Vice caché sur voiture de collection acheté à prix fort

Par **Sabrina**, le **05/11/2012** à **10:25**

Bonjour,

Avec mon ami nous avons fait acquisition d'une Lancia Delta HF Evo 1 début Décembre 2011. La voiture a été achetée chez un préparateur de "renommée" pour les anciennes sportives italiennes à 8h de route de chez nous. La voiture a été achetée 22 000€.

de retour chez nous, mon ami a trouvé plusieurs vice caché. Suite a des échanges houleux avec le vendeur il a effectué une baisse sur le prix du véhicule, et nous a directement fait signé un papier où l'on s'engageait à ne pas nous engager dans une autre procédure en cas de nouveau soucis avec la voiture.

Je trouvais cela très très louche, j'avais dit à mon ami de ne pas signer ce papier ou en émettant des réserves si grosse tuiles... Il a tout de même signé car sans le remboursement, il ne pouvait pas commencer les réparations et donc immobiliser la voiture (réparation plus que nécessaire puisqu'il y avait un défaut de conformité des freins entre autre!!!!)

Aujourd'hui, nous avons parcouru 1 500km avec la voiture.... le moteur a lâché!!!! Le vendeur nous avait fournit une facture attestant que le moteur était refait à neuf ce qui justifier selon lui le prix de vente de la voiture!

Nous avons à ce jour une épave payée 20 000 € qui traîne dans notre garage et aimerions savoir si un recourt est possible.

Merci de vos réponse.

Cordialement

Par **alterego**, le **05/11/2012** à **13:37**

Bonjour,

Votre recours est, dans un premier temps, de consulter un avocat spécialisé et, dans un second, de le laisser engager une procédure.

Seuls, un recours n'aurait aucune chance d'aboutir.

Cordialement